

## 720 Nom de famille – Responsabilité principale

### Définition

Cette zone contient, sous forme de point d'accès, le nom d'une famille considérée comme ayant la responsabilité principale d'une œuvre, à condition que la notice soit créée selon des règles de catalogage reconnaissant la notion de point d'accès principal et que le format source identifie séparément le point d'accès principal.

Cette zone ne doit pas se trouver dans la même notice qu'une autre zone 7X0 (700 Nom de personne – Responsabilité principale ou 710 Collectivité – Responsabilité principale), une notice ne pouvant comporter qu'un seul point d'accès pour la responsabilité principale. Si la notion de point d'accès principal n'existe pas dans les règles de catalogage suivies, ou si le format source n'identifie pas le point d'accès principal, cette zone n'est pas utilisée : la zone 721 est alors utilisée pour tous les noms des familles ayant une responsabilité principale sur la ressource (voir ci-dessous les zones connexes).

### Occurrence

Facultative.  
Non répétable.

### Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

### Sous-zone(s)

\$a	Élément d'entrée Nom de famille sous forme de point d'accès. Obligatoire. Non répétable.
\$f	Dates Dates d'une famille lorsqu'elles font partie de la vedette. Facultative. Non répétable (EX 3).
\$3	Identifiant de la notice d'autorité Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette. Cette sous-zone s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, <i>UNIMARC/A</i> . Facultative. Non répétable.
\$4	Code de fonction Code utilisé pour désigner le lien entre la famille citée dans la zone et la ressource bibliographique à laquelle la notice se rapporte. Les codes de fonction peuvent être sous forme numérique ou bien alphanumérique. La liste des codes de fonction numériques se trouve en Annexe C. La liste des codes de fonction alphanumériques se trouve à la fin de la zone 145. L'agence de catalogage désireuse de caractériser les interprètes avec une plus grande précision doit indiquer le code numérique suivi du code alphanumérique spécifique dans une autre sous-zone \$4. Facultative. Répétable.

## Remarque(s) sur le contenu de la zone

### Forme

La forme du nom apparaissant dans la zone est déterminée par les règles de catalogage appropriées et/ou les fichiers d'autorité utilisés par l'agence responsable de la rédaction de la notice.

Toutes les données formant la vedette (à l'exception des dates) sont entrées dans la sous-zone \$a ; tout qualificatif doit être entré entre parenthèses pour indiquer qu'il ne fait pas partie du nom lui-même.

### Ponctuation

Il n'y a pas de règles pour la ponctuation dans cette zone. Cependant, il est recommandé de maintenir la ponctuation du format source. Si le format source utilise d'autres sous-zones, il est recommandé de générer cette ponctuation par un algorithme à partir de la définition de ces autres sous-zones.

Puisqu'il n'y a pas de règles de ponctuation dans cette zone, les destinataires de notices en format UNIMARC doivent connaître les règles de l'agence qui produit les notices. Les agences de catalogage doivent donc s'assurer de la cohérence de leurs notices et fournir des précisions dans la documentation qui accompagne les fichiers d'échange (Voir Annexe K).

### Zone(s) connexe(s)

- 200 Titre et mention de responsabilité  
Sous-zones \$f et \$g : Première mention de responsabilité et Mention de responsabilité suivante. Les données de la zone 200 sont entrées selon la forme trouvée sur la ressource. Le nom de la famille mentionné en \$f ou dans certains cas en \$g, à laquelle est attribué la responsabilité principale de la ressource, sera entré en zone 720 sous forme de point d'accès.
- 721 Nom de famille – Autre responsabilité principale  
Une famille peut avoir une autre responsabilité principale, tout comme une collectivité. Cette zone doit également être utilisée lorsque le format source ne distingue pas entre responsabilité principale et secondaire pour les familles.
- 722 Nom de famille – Responsabilité secondaire  
Une famille peut avoir une responsabilité secondaire, tout comme une collectivité (voir zone 712).

### Exemple(s)<sup>1</sup>

*Exemples propres à l'édition française : EX 4 ▲ .*

- EX 1 ■ 720 ## \$aCecil (family)
- EX 2 ■ 720 ## \$aBuchanan (clan)
- EX 3 ■ 720 ## \$aShah dynasty,\$f1768-
- EX 4 ▲ 200 1# \$aCourses libres et traditions\$bImage fixe\$e1920-1960\$f[photographies de la famille]  
George  
720 ## \$315608252\$aGeorge (famille)\$4600\$4070

Dernière mise à jour : 28 juin 2011.

<sup>1</sup> NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.